

## A Golfe Juan, « Capitaine Fifi » vendait le permis bateau 270 euros

Sur le port de Golfe Juan, « Le Pointu » était une institution. D'abord un bar, mais aussi une école de navigation. Bien que ne déclarant aucun salarié, elle affichait un taux de 98 % de réussite au permis bateau.

Fin août 2002, l'interpellation de « chauffards des mers » formés au « Pointu » attire l'attention de la gendarmerie maritime.

La clé de ce succès pédagogique exposée devant le tribunal correctionnel de Grasse était simple. « Capitaine Fifi », Philippe Chambon, 50 ans <sup>(1)</sup>, gérant, vendait les épreuves corrigées du permis bateau à des candidats recrutés par son réseau de rabatteurs.

### « C'est con comme la lune »

Il fallait compter 270 euros en espèces pour le permis côtier, 400 pour le permis hauturier. Apprendre par cœur les bonnes réponses était réalisable en une heure, contre une vingtaine d'apprentissage dans n'importe quelle autre école.

« Tu verras, c'est con comme la lune. Tu vas vite comprendre pourquoi tu es venu au Pointu » avait-il déclaré à un candidat, sa ligne étant sur écoute.

Un examinateur congédié pour incompétence par les Affaires

maritimes avait, pour prouver son honnêteté, argué de son refus de recevoir 800 euros par semaine de Philippe Chambon contre des permis de complaisance. « *Contrairement à son collègue Richard Richerme qui s'était ainsi offert un ordinateur...* »

Ici apparaît le coprévenu de 61 ans <sup>(2)</sup>, examinateur externe, suspecté d'avoir fourni les QCM. Jusqu'à sa mise à pied en septembre 2002 par l'administration il s'occupait du permis hauturier pour Philippe Chambon.

Le ministère public avait requis 8000 et 7000 euros d'amende pour l'un et l'autre, tous deux ont écopé de 1500 euros d'amende avec sursis.

Mais la comptabilité du Pointu a attiré l'attention du fisc, tout comme la participation d'associés et employés non déclarés payés « sur compensation ».

### V. A.

1. Il répondait de violation de secret professionnel et de corruption sur personne chargée de la fonction publique, travail clandestin, défaut de déclaration au fisc (M<sup>e</sup> Karbi).

2. répondant de violation de secret professionnel et de corruption sur personne chargée de la fonction publique, fraude et travail dissimulé (M<sup>e</sup> Giannelli).